



## LE LICENCIÉ

M<sup>me</sup>  M. Prénom  Nom

Date de naissance

Adresse

Code postal  Ville

Téléphone portable  Fixe

Email

## CONTACTS

Personnes à prévenir :

Nom	Qualité	Téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## MEDICAL

Veuillez fournir un certificat médical datant de moins d'un an.

Spécificités médicales que vous souhaitez nous communiquer (allergies, asthme...)

## DIVERS

Assiste généralement aux séances (à titre indicatif) :

Le mercredi  Le samedi

Comment avez-vous connu le club ?

Fête du sport  Fêtes de l'Ill  Bouche à oreille  
 Internet  Autre .....

## COTISATION

Cochez les cases qui correspondent à votre situation pour déterminer le montant de votre licence.

Licence escalade	<input checked="" type="checkbox"/>	+ 110€
Réduction licencié saison dernière	<input type="checkbox"/>	- 10€
Réduction jeune (-18 ans)	<input type="checkbox"/>	- 10€
Réduction famille <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	- 10€
Assurance RC-DR <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	+ 0€
Assurance de Personne et A. Secours (UE/Suisse/Maroc) <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	+ 21€
Extension monde entier <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	+ 87€
Extension Individuelle Accident Renforcée <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	+ 33€
Abonnement revue « La montagne et Alpinisme »	<input type="checkbox"/>	+ 20€

TOTAL

Le chèque est à remplir à l'ordre de « Les Mousquifs »

<sup>1</sup> La « réduction famille » s'applique si plusieurs membres d'un même foyer sont licenciés chez « Les Mousquifs ».

<sup>2</sup> L'assurance Responsabilité Civile – Défense Recours du Clin Alpin Français est incluse dans la cotisation.

<sup>3</sup> Des extensions d'assurance facultatives sont disponibles. Vous recevrez une notice d'information lors de votre inscription.

## AUTORISATIONS ET REGLEMENT

Je soussigné(e)

en qualité de

Comprend que les risques inhérents à la pratique de l'escalade nécessitent de respecter (et de faire respecter à mon enfant) les consignes des moniteurs.

Autorise le club et ses représentants à faire hospitaliser et à faire pratiquer, sur avis médical, tous les actes s'imposant pour la bonne santé du licencié ; les cadres s'engageants à avertir au plus vite les contacts fournis ci-dessus.

Ai pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte.

Autorise la prise d'image du licencié dans le cadre des activités du club et la diffusion de ces images au sein du club, sur notre site internet et lors des événements extérieurs à des fins promotionnelles.

Autorise le licencié à quitter seul le gymnase à l'issue des séances (si mineur).

FAIT LE

À

SIGNATURE



## Règlement intérieur

1. La pratique de l'escalade au sein du club Les Mousquifs est exclusivement réservée aux membres et personnes autorisées par un cadre. Tous s'engagent à respecter le présent règlement.
2. L'accueil des grimpeurs au gymnase est assuré trois séances par semaine :
  - le mercredi de 17h à 18h30
  - le samedi de 10h30 à 12h
  - le samedi de 13h30 à 15h30 est réservé aux grimpeurs confirmés.
3. Des sorties en falaise sont régulièrement organisées par le club. La participation des mineurs nécessite une autorisation parentale.
4. Les parents s'engagent à chercher leurs enfants à l'heure. En cas retard les parents sont priés de prévenir un cadre. En cas de retard répété ou non signalé, la participation de l'enfant pourra être refusée.
5. Les séances et sorties sont sous la responsabilité des cadres diplômés. Leurs directives doivent être respectées. En cas de non-respect des règles, l'accès au mur pourra être refusé.
6. Il est interdit de grimper sans assurage au-delà de la limite des 3 mètres matérialisée par une ligne.
7. Chacun s'engage à respecter les lieux, les infrastructures ainsi que leur propreté. Le gymnase n'est accessible qu'avec des chaussures propres. Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.
8. Les licenciés participent à l'installation et au rangement du matériel commun. Ils veillent également à ranger le matériel emprunté à l'endroit approprié.